

REGLEMENT « Les 1000 Marches » 2015

ORGANISATION

L'association **UltrAmical 86**, dénommée ci-après l'Organisateur, organise Les 1000 Marches le 7 mars 2015.

EPREUVES

« Les 1000 marches » est une course nocturne en une boucle de 38km en milieu urbain dans les villes de Poitiers et St Benoit à réaliser en « Solo » ou en « Duo » (relais en équipe de 2 compétiteurs).

Le parcours au départ de St Benoit emprunte sentiers, escaliers, petites rues, trottoirs. Le dénivelé positif et négatif est d'environ 800m.

Le départ est fixé le 7 mars à 20h.

Cette course se déroule à allure libre dans un temps limité. Les coureurs doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte des voies de circulation.

AUTOSUFFISANCE

Cette course se déroule sur le principe de l'autosuffisance et impose aux coureurs une certaine autonomie. Cependant un point d'eau sera installé aux alentours du 19^{ème} kilomètre.

L'arrivée étant suivie d'un repas, il n'y aura aucun ravitaillement avant, pendant ou après l'épreuve. A chacun de prévoir sa propre alimentation de course. Voir rubrique « Equipement - Matériel Obligatoire ».

Tout accompagnement, de quelque sorte que ce soit, est strictement interdit ! Les contrevenants seront éliminés sur le champ.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir un certificat médical d'aptitude à la course à pieds en compétition datant de moins d'un an à la date de la course (soit postérieur au 8 mars 2014) ou une licence sportive FFA, FFTRI ou autre mentionnant l'aptitude à la course hors stade en compétition et en cours de validité.

INSCRIPTION

Les inscriptions sont limitées à 450 coureurs.

50 équipes pour le relais en « Duo » seront inscrites.

350 coureurs seront inscrits en « Solo ».

Inscriptions uniquement sur le site internet de notre partenaire en lien sur le site de la course (paiement en ligne et téléchargement du certificat médical ou d'une copie de la licence) : <http://www.ultramical86.net> puis choisir le lien « inscription en ligne ».

L'inscription inclut le repas d'après course pour le « Solo » et le « Duo ».

Tout dossier incomplet sera rejeté. Vous pourrez encore présenter le certificat médical de moins de un an au moment du retrait des dossards.

Droits d'engagement : Solo : 30€ - Duo : 60€ - (tee-shirt et repas compris), option repas accompagnateur 10€.

PARTICIPATION

Cette course est ouverte à toute personne, homme ou femme, née avant le 8 mars 1997 (catégories junior à vétérans), licenciée ou non.

EQUIPEMENT

Matériel Obligatoire :

réserve d'eau minimum 0,8 litre.
réserve alimentaire (minimum 500 kcal équivalent 3 barres céréales ou gels).
une lampe en bon état de marche.
une couverture de survie.
un sifflet.

Matériel recommandé et/ou conseillé (Liste non exhaustive)

Téléphone mobile

Les bâtons télescopiques (ou non) sont interdits !

DOSSARD

Lors de la remise des dossards, un contrôle du matériel obligatoire est fait et l'Organisateur interdira le départ à tout coureur ne présentant pas le matériel obligatoire, sans possibilité de remboursement. Un engagement sur l'honneur de garder sur soi ce matériel durant toute la course est signé par chaque coureur.

Le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course (les sponsors doivent être visibles). Le port de ce dossard sur le sac ou la jambe n'est pas autorisé.

A la remise du dossard, un tee-shirt cadeau de bienvenue est remis à chaque coureur. **Le port de ce tee-shirt « haute visibilité » sera obligatoire durant toute la course !!!**

POSTES DE CONTROLE

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours.

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout coureur inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERE HORAIRE

Le temps maximal de l'épreuve est fixé à : 5 heures

L'heure limite de départ du point d'eau (sensiblement à mi-parcours) est fixée à 22h30. Pour être autorisé à terminer l'épreuve il faudra aussi être passé au 30^{ème} kilomètre avant minuit !

Tout coureur mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité.

ABANDON

En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche. Celui ci invalide définitivement son dossard.

Des navettes seront mises en place pour récupérer les coureurs ayant abandonné aux postes de contrôle.

PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à cette course, les coureurs s'engagent à :

porter le tee-shirt « haute-visibilité »,
accepter l'intégralité du présent règlement,
respecter l'environnement traversé,
suivre le parcours,
ne pas utiliser un moyen de transport,
ne pas jeter de déchets sur le parcours,
pointer à tous les postes de contrôle,
porter le dossard devant et intégralement visible durant la totalité de l'épreuve,
posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire,
se soumettre au contrôle anti dopage,
porter assistance à tout coureur en difficulté,
se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision.

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une pénalité ou une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

JURY D'EPREUVE ET RECLAMATIONS

Il est composé par :

- le comité d'organisation,
- l'équipe médicale présente sur la course,
- les responsables des postes de contrôle concernés

Les réclamations sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des classements provisoires.

MODIFICATIONS DU PARCOURS, DU REGLEMENT ET ANNULATION DE LA COURSE :

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'Organisateur se réserve le droit de retarder le départ de la course, d'arrêter la course ou de modifier le parcours, voire d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Dans l'intérêt des coureurs nous nous gardons le droit de modifier le présent règlement jusqu'à la veille de la course.

ASSURANCE/RESPONSABILITE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de la Maif sous le n° 3560322J. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et **il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.**

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques. Ce type d'assurance peut être, par exemple, souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Seuls les coureurs franchissant la ligne d'arrivée à St Benoit sont classés.

Un classement général homme, femme et mixte (Duo) est établi pour chaque course.

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé dans les différentes épreuves (Junior, Espoir, Senior, Vétéran1, Vétéran2 et Vétéran3/4).

Solo : sont récompensés les trois premières féminines et les trois premiers masculins au scratch ainsi que le premier de chaque catégorie.

Duo : sont récompensés les trois premières équipes au scratch ainsi que la première équipe féminine et équipe mixte.

Aucune dotation en argent n'est donnée.

DOUCHES

Des douches seront mises à disposition près de l'arrivée (stade des Trois Cités à Poitiers).

DROITS

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

L'inscription aux épreuves implique l'acceptation du règlement et la diffusion des résultats nominatifs.